Rebondir… Se réinsérer

J'ai dû quitter la Normandie (le Roumois) il y a 5 ans. Après y avoir vécu avec femme et enfants pendant 32 ans, actif dans de nombreux domaines : insertion par l'économique, membre de La Communion, Frère de Charité, bénévole au Secours Catholique, conseiller municipal…, des ennuis de santé me font rompre avec ces activités et, parce que j'y ai une fille, je rebondis à Grenoble. Là, je trouve l'Association Saint-Paul en quête de bénévoles ; je deviens acteur auprès des « sans toit. » Je deviens un réinséré au milieu d'hommes et de femmes à réinsérer.

Pourquoi ce choix ?

Pendant 40 ans, le Père Jean Fréchet, curé d'une paroisse, a dirigé l'Association « Saint-Paul les chemins de Damas » ; il a aidé des centaines de personnes à se réinsérer grâce à un logement. Avec un charisme extraordinaire, grand serviteur de l'Evangile, toute sa vie a été au service des plus pauvres, des plus démunis, des laissés pour compte de la société. La maladie puis son départ vers le Seigneur mirent fin à son œuvre. En 2008, un groupe d'autres serviteurs, dont je suis, a pris le relais, sous l'impulsion du diocèse de Grenoble-Vienne et du Secours Catholique.

L'hébergement et l'accompagnement de personnes

Rejoint en 2009 par le Diaconat Protestant, la nouvelle équipe a opté pour une action plus restreinte avec cette obstination à essayer encore et toujours d'accueillir ceux dont personne ne veut plus, en affirmant que l'hébergement n'est pas une fin en soi, mais le support d'une démarche d'insertion sociale et citoyenne. C'est pour eux une porte qui s'ouvre à l'espoir. N'étant pas une association de professionnels, l'Association Saint-Paul a gardé une véritable liberté d'action, liée à la volonté de bénévoles de maintenir l'héritage du Père Fréchet.
Nous accueillons aujourd'hui 85 hommes, femmes, enfants, dans 36 appartements.

Nous aidons à l'insertion d'hommes et de femmes issus d'autres pays, avec une autre culture, d'autres règles de vie.

■ Mme H. a quitté son pays avec ses trois enfants pour soigner sa fille atteinte de leucémie. Bien qu'en règle, elle doit renouveler tous les six mois un titre de séjour lui interdisant de travailler, alors qu'elle pourrait gagner de quoi vivre dignement, étant assistante dentaire.

■ T., 22 ans, Congolais, orphelin de mère, a retrouvé son père, français et lourdement handicapé, en venant demander l'asile en France. Débouté de sa demande de nationalité, il ne peut reprendre ses études d'architecture, son titre de séjour le lui interdit.

■ M., 71 ans. Ancien SDF, seul au monde depuis le décès de son fils, a réussi à sortir de la rue et à arrêter l'alcool, il ne touche qu'une faible retraite. Après 15 ans de vie à la rue, il a besoin de réapprendre à vivre dans un logement, à prendre soin de lui et de se réhabituer aux services sociaux traditionnels.

■ Mme C., 35 ans, Française, a perdu la garde de son fils unique à cause de longs séjours à l'hôpital. Le lourd traitement qui lui est prescrit l'empêche de travailler à plein temps et donc, de récupérer son fils. Comme sa santé s'améliore, elle a bon espoir de pouvoir travailler plus. Mais ses emplois sont précaires et il lui sera très difficile de trouver un logement dans le parc privé sans caution, sans salaire régulier et avec « sa tête de malade » comme elle le dit.

■ T., 36 ans, auto-entrepreneur dans le bâtiment, ne peut plus travailler suite à un accident du travail. Il ne peut plus assumer le coût de son assurance décennale et autres charges de son entreprise. De plus, le salaire de son épouse n'est pas suffisant pour couvrir ses dépenses et nourrir ses enfants.
A terme, il devra certainement se reconvertir.

Mais comment assumer ces coûts supplémentaires ?
Même après avoir obtenu des droits, il existe encore des personnes qui ne peuvent prétendre à la même ressource et encore moins à un endroit où vivre et débuter enfin une vie stable. Quel travail d'insertion peut-on faire lorsqu'on se trouve hébergé *ad vitam æternam* dans un centre d'accueil municipal ou dans des centres d'urgence qu'il faut quitter tous les matins à 8 heures sans être assuré d'y retrouver un lit le soir ?
L'accès à un logement stable est la condition indispensable à tout nouveau départ dans la vie, à l'assurance d'une année scolaire paisible, à la recherche d'un emploi qui laissera aussi, derrière, les années à vivre avec des revenus sociaux. Sans pouvoir garantir la réussite des projets de toutes ces personnes, l'Association Saint-Paul entend garder les moyens de croire en eux.

Rebondir …
Se réinsérer …
Avec d'autres, c'est possible !

Claude DUCHATEAU
Grenoble (Isère)